

La Bibliothèque de la ville a plusieurs volumes manuscrits de pièces diverses, une copie des trente-sept lettres du gouverneur de Lyon, de Sault et le Cartulaire de l'ancienne abbaye de Savigny. Ce Cartulaire et celui de l'abbaye d'Ainay ont été publiés, en 1853, par M. Aug. Bernard, dans la Collection des Documents inédits pour servir à l'Histoire de France : ils contiennent, l'un (le Cartulaire de l'abbaye de Savigny), neuf cent soixante pièces ; l'autre (celui de l'abbaye d'Ainay) environ deux cents : ces chiffres sont considérables ; malheureusement, l'importance des documents n'est, en aucune façon, en rapport avec l'élévation du nombre.

On a dit et répété que tout ce qu'on sait de l'histoire du moyen-âge est tiré des cartulaires ; je ne contesterai pas l'exactitude de cette affirmation, mais je me permettrai de la retourner ainsi : ce que l'on sait de l'histoire du moyen-âge par les cartulaires est assez peu de chose. Applicable aux cartulaires en général, cette remarque me paraît s'adresser très-particulièrement à ceux des abbayes d'Ainay et de Savigny. Bien avant moi, Menestrier a cherché à en tirer parti et n'y a pas réussi ; je n'ai pas été plus heureux. Quand j'ai écrit l'histoire de Lyon au moyen-âge, j'ai examiné avec la plus grande attention le Cartulaire de Savigny, dans l'espérance d'y découvrir des faits historiques, ou quelques renseignements sur l'état de l'industrie et sur la condition civile des citoyens, il m'a été impossible d'en venir à bout. Que trouve-t-on, en effet, dans ces recueils très-estimables à d'autres titres, et dont je ne parle ici qu'au point de vue de l'histoire civile ? Ce sont des collections d'actes privés, des *Donationes* ou chartes par lesquelles des biens étaient donnés à l'Abbaye, des *Præstaria* ou *Præcaria*, des *Venditiones* ou contrats d'échange : mais ce ne sont jamais des documents d'intérêt quelque peu général. Des pièces relatives à des transactions privées ne sauraient être évidemment élevées à la dignité de monuments histori-